

## Agenda 2018

### St Quentin

12 avril  
21 septembre  
7 décembre

### Lens

Nous consulter.

### Valenciennes

Nous consulter.

Devis sur demande

## PUBLIC

Dirigeant / Directeur d'établissement / Responsable RH / Responsable du personnel / Coordinateur Sécurité / Infirmier du Travail / Membre du CHSCT

## DUREE

1 jour (7 heures)

L'ensemble de notre offre en ligne  
[hautsdefrance.cci.fr](http://hautsdefrance.cci.fr)

## OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles obligations réglementaires en matière de pénibilité au travail suite à la publication des 2 décrets et des 7 arrêtés au Journal officiel du 31 décembre 2015, issues des décrets et arrêtés de la loi du 20 janvier 2014 et des décrets d'application parus le 9 octobre 2014 en matière de pénibilité au travail.
- Comprendre le nouveau dispositif « Le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité ».
- Appréhender les nouveaux seuils réglementaires de pénibilité pour mettre à jour la cartographie.
- Faire évoluer le document unique d'évaluation des risques professionnels.

## PREREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier mais il est recommandé que les participants soient sensibilisés en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

## METHODOLOGIE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation associant des aspects théoriques et des implications pratiques basées essentiellement sur des exemples concrets de mesure qualitative de pénibilité.
- Présentation et mise en application d'une méthode et d'un outil de diagnostic pour mettre en application les nouveaux seuils de pénibilité.
- Kit de diagnostic et d'analyse des facteurs de pénibilité remis à chaque participant.

## MODALITE D'EVALUATION

- Tours de table préalable,
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation,
- Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation.

## CONTACT

[formation@hautsdefrance.cci.fr](mailto:formation@hautsdefrance.cci.fr)

Tél : 0806 800 810 \*

\* appel non surtaxé

## CONTENU

### Pénibilité au travail :

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux de la prévention de la pénibilité au travail.
- Définition de la notion de pénibilité au travail.

### Evolutions réglementaires :

- Les exigences réglementaires abordées dans les différents décrets et arrêtés parus au Journal officiel le 31 décembre 2015.
- Les dispositions réglementaires de compensation « Le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité ».
- Les dispositions réglementaires de prévention (Diagnostic / Rapport et programme annuels de l'employeur au CHSCT / Plan d'action / Lien avec le Document Unique / Fiches individuelles de prévention des expositions).

- Le rôle et les missions des différents acteurs (Employeur / Référent / CHSCT / Médecin du Travail).
- Les conséquences prévisibles sur la responsabilité de l'employeur.

### Prévention de la pénibilité au travail :

- Les 10 facteurs de la pénibilité et les nouveaux seuils appliqués.
- Les critères et les méthodes d'identification et d'évaluation des facteurs de pénibilité.
- La mise en place des fiches d'exposition en fonction des nouveaux seuils.
- Les actions à engager et les différents points de vigilance.

**Étude de cas pratique à partir du document unique de l'entreprise pour mise en application de l'outil de diagnostic.**